



opération chirurgien inconnu

Par **Moon59**, le **05/02/2019** à **11:51**

Bonjour, j'ai été opérée d'une PTH droite en octobre 2016 par un jeune chirurgien (H. Jonathan)

Cette opération me laisse avec une différence de 3.5cm de différence entre les 2 jambes. J'ai eu bien sûr une semelle pour compenser, mais on ne pouvait pas mettre une semelle de 3.5cm car mon pied ne rentrait plus dans la chaussure.

Au bout de quelques mois, cette différence a usé la 2ème hanche et il a fallu poser une PTH à gauche également. Je reste avec une différence d'environ 1cm entre les 2 jambes. Depuis je souffre du dos, des muscles des articulations.

Aujourd'hui je relis les comptes rendus opératoires et je constate que monsieur H. Jonathan n'est pas le chirurgien qui m'a opérée. Je souffrais d'une displasie congénitale avec la jambe droite plus grande que la gauche. Je pense que le chir qui m'a opérée n'a pas lu le dossier ni vu que l'EOS montrait la différence de longueur des jambes.

Je précise que j'ai vu un autre chirurgien en clinique qui a dit que la prothèse est trop grande. A cause de cette chirurgie mal faite, la cupule droite a cassé avant la 2ème intervention, aucun radiologue ne s'en est aperçu. C'est un 3ème chirurgien qui s'en est rendu compte en octobre 2018. Je viens donc d'être réopérée de la jambe droite. J'ai aujourd'hui une cruralgie qui me torture nuit et jour.

Ma question est: Ce chirurgien que je n'ai jamais consulté ni même jamais vu pouvait-il m'opérer? Puis-je tenter une action contre cet homme?

Merci de votre réponse

Allgayer Martine